

Décision

Générale

colonial

Décision n° 74-462/SG/FP mettant à la disposition du ministre de l'Intérieur et des Affaires Musulmanes, un gardien de la paix .

n° 74-462/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
11 mars 1974

Numéro JO
n° 6 du 25/03/1974

Date du numéro
25 mars 1974

TEXTE INTÉGRAL

M. Daniel André, gardien de la paix, 6° échelon, est, pour compter du 10 janvier 1974, date de son arrivée dans le territoire, mis à la disposition du ministre de l'Intérieur et des Affaires musulmanes pour servir au Commissariat central de police.